Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 017-251701900-20240516-CS2024_02_017-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-02-017

ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT PORCHAIRE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel Arcadys à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Isabelle COSSON *(excusée)* – Lina BESNIER – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jean-Michel CHATELIER *(excusé)* – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ *(excusé)* – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ *(excusé)* – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
Jeudi 02 mai 2024

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
Jeudi 02 mai 2024
Publication (affichage) ou notification du :
17 mai 2024

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 017-251701900-20240516-CS2024_02_017-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Considérant que les sites de Plassay et de Trizay ne peuvent être agrandis,

Considérant que ces derniers ne peuvent plus supporter l'augmentation de la fréquentation,

Considérant le projet de fusion de ces 2 sites afin d'avoir l'espace nécessaire pour accueillir l'ensemble des nouvelles filières de recyclage,

Considérant la demande par courriel du 26 mars 2024 de Cyclad informant son intérêt pour la parcelle ZV008 de Monsieur et Madame BRILLOUET, propriétaire, sur la Commune de Saint Porchaire d'une superficie de 22 732 m²,

Considérant que ce dernier propose un prix de 0,60 € le m² net vendeur,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
17 membres présents, 18 membres votants, 1 abstention (Denis DUBOURGNOUX), 17 voix pour,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'acquisition de la parcelle ZV008 d'une superficie de 22 732 m² sur la Commune de Saint Porchaire pour un montant total de 13 639,20 €,
- Prend acte que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de Cyclad,
- Autorise Monsieur le Président à signer :
    - L'acquisition de la parcelle précitée,
    - Tous actes notariés ou administratifs relatifs à cette acquisition,
    - Tous actes rendus nécessaires pour ladite opération,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 mai 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.